



Remboursement de travaux ?

Par **Prune93**, le **04/03/2013** à **20:17**

Nous sommes locataire.

Nous avons eu de nombreuses moisissures ainsi que des petites fuites d'eau au niveau de la fenêtre de la chambre.

Voici les images : L'agence a estimé que les travaux n'était pas nécessaire! Voyez les dégâts avant travaux par vous même :

https://fbcdn-sphotos-e-a.akamaihd.net/hphotos-ak-ash3/560235_4964035991428_1733410797_n.jpg

https://fbcdn-sphotos-c-a.akamaihd.net/hphotos-ak-snc6/285650_4964035871425_1669167486_n.jpg

Nous avons alerté l'agence. Une personne de l'agence est venu constater les dégâts et nous a dit qu'aucun travaux ne serai effectué.

Au vu de l'urgence sanitaire nous avons donc entrepris des travaux à nos frais.

Est-t-il possible de ce faire rembourser les travaux.

Nous avons demander un rapport de l'augmentation annuelle du loyé pour compenser nos dépenses mais elle a été refusé.

Par **janus2fr**, le **05/03/2013** à **08:33**

Bonjour,

Malheureusement, le principe est que si un locataire fait lui-même exécuter des travaux, même s'ils étaient normalement à la charge du bailleur, il en supporte les frais.

Vous ne pourrez donc pas obliger le bailleur à vous rembourser...